

L'ADQV, une association indépendante des partis politiques, a pour but de défendre et de promouvoir la qualité de vie des habitants du Pays de Bitche et du territoire Mosellan et Bas-Rhinois couverts par le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des déchets ménagers de Moselle-Est, propose quelques changements radicaux que le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et valide :

- 1- Suppression du multifix : Mise en place d'une collecte sélective : soit une poubelle pour les déchets ultimes qui seront conduits l'incinération et une poubelle pour les déchets valorisables. La réflexion sur la création d'une régie (basée sur le modèle de la CASC à Sarreguemines) serait la bienvenue. Installation en zones rurales de composteurs collectifs. Encouragement pour l'acquisition de composteurs d'appartement. Containers pour la collecte de certains déchets installés dans les communes et des déchetteries. Mise en place d'une véritable politique de valorisation qui soit profitable aux usages qui trient.
- 2- Instauration d'une redevance incitative comme l'a prévue le Grenelle de l'Environnement pour encourager les adeptes du tri et diminuer de manière drastique la quantité de déchets ultimes.
- 3- Cession de l'usine de méthanisation aux sociétés privées actuellement encore rattachées au Sydeme. Radiation des contrats de collaboration avec les sociétés privées (suppression de la SEM et des SAS).
- 4- Renouvellement du Comité syndical : Limitation du Conseil syndical à la moitié de l'effectif actuel. Limitation des membres du bureau à 10 membres au lieu de 15 actuellement. Création d'une commission de l'éthique et de contrôle (6 membres à mandat renouvelable tous les deux ans) dont la mission aurait pour objectif le recensement des chapitres dépensiers et suppression de ceux inutiles (dépenses somptuaires). Objectifs : réduction de la dette de 10 % chaque année. Les membres devront posséder les qualités nécessaires en la matière et devront rendre des comptes en toute transparence en Comité syndical. Les délégués devront rendre compte régulièrement des investissements et des frais de fonctionnement engagés auprès de leur intercommunalité (rapport disponible sur un site internet). Révision de la grille des employés et des cadres. Sanctions pour ceux qui ont transgressé le statut des fonctionnaires. Un véritable contrôle de l'Etat (Trésorier et Préfet) avec application des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire
Pour avoir été publiée le : 05/11/2018
et transmise au Représentant de l'Etat le : 05/11/2018
Notifiée le :

Pour copie conforme,
Goetzenbruck, le 5 Novembre 2018
ROMANG Joël, Maire :

